

Réunion du 2 juillet 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Richard STOLTZ


N° CP/2012/479 - Gendarmeries - 2412
Soutien financier pour l'aménagement de bâtiments mis à disposition de la Gendarmerie nationale

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Société immobilière du Bas-Rhin (SIBAR) une subvention d'un montant global de 1 784 035 € pour la construction de bâtiments de gendarmerie, dont 717 433 € pour le casernement de BOUXWILLER et 1 066 602 € pour celui d'OBERNAI.

Elle décide par ailleurs d'affecter au titre de l'année 2012 des crédits de paiement (CP) à hauteur de 419 782,29 € pour les opérations de BOUXWILLER et d'OBERNAI, conformément à l'autorisation de programme (AP) de 1 800 000 € dont la création a été approuvée par délibération n° CG/2011/150 du 12 décembre 2011.

Elle approuve en outre la convention financière correspondante et autorise son président à signer cette convention, à intervenir entre la SIBAR et le Département.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120702-68682-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 10/07/12